



Plateforme de Valorisation de biomasse au Poiré-sur-Vie (85)
portée par la société VALDEFIS



PREAMBULE

Le résumé non technique de l’étude d’impact est séparé des autres parties et est à caractère pédagogique et illustré dans un langage **accessible à tous**.

Le rôle de ce document est de permettre aux citoyens et acteurs du territoire de **comprendre la demande portée par la société VALDEFIS** pour la poursuite de l’exploitation d’une plateforme de valorisation de biomasse sur la commune du Poiré-sur-Vie, d’en mesurer les enjeux et permettre la prise de connaissance des informations contenues dans les autres parties du dossier. A ce titre, il constitue une partie essentielle du dossier de demande d’autorisation.

Néanmoins, en cas de besoin, le public peut consulter les autres parties afin d’approfondir les éléments et sa connaissance sur cet acteur local de la filière bois.

 Porteur de projet	 Rédaction du dossier d’autorisation ICPE	<i>ACTEURS DU PROJET :</i> Analyse du risque foudre	 Expertise biologique	 Conseil sur la filière bois
-----------------------	---	--	--------------------------	------------------------------------

SOMMAIRE

A.	RAISON DE LA DEMANDE	3
B.	ENVIRONNEMENT HUMAIN	4
C.	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	5
D.	ENVIRONNEMENT PAYSAGER ET PATRIMONIAL	6
E.	ENVIRONNEMENT NATUREL - BIODIVERSITE	7
F.	ANALYSE DES EFFETS DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES	8
G.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES	11

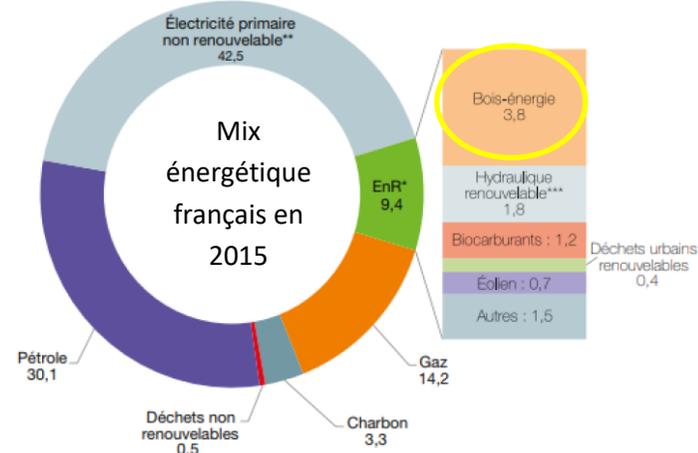
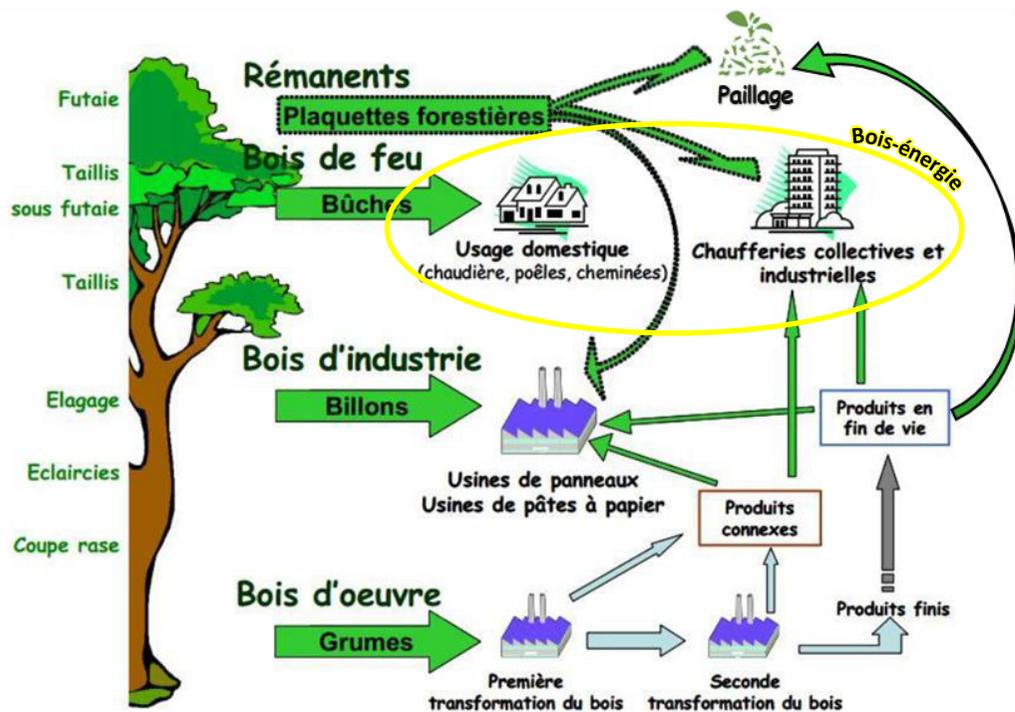
A. RAISON DE LA DEMANDE

La raréfaction des énergies fossiles, le changement climatique et les enjeux réglementaires imposent une **tendance pour le développement des énergies renouvelables**.

Le **bois** représente la **première énergie renouvelable** utilisée en France. Employé le plus souvent pour produire de la chaleur, le bois est valorisé au sein des différents types d'installations : les chaufferies industrielles, les chaufferies urbaines ou collectives et les installations individuelles (cheminées, inserts, poêles...).

La **société VALDEFIS est le seul producteur de bois déchiqueté pour l'alimentation de chaufferie** sur le territoire du Pays Yon et Vie (communauté de communes de Vie et Boulogne et la Roche-sur-Yon agglomération soit 28 communes au total).

La filière **biomasse (bois, déchets de bois et déchets verts)** se présente de la manière suivante :



Les activités de la société VALDEFIS sur le site de la Loge au Poiré-sur-Vie (85) représentent **plusieurs millions de la filière biomasse** :

- Production de rémanents (branches et brindilles coupées) ;
- Production de plaquettes pour un usage en paillage ;
- Production de plaquettes pour un usage en bois-énergie ;
- Recyclage des produits en fin de vie comme les déchets de bois et déchets verts issus d'entreprises, de paysagistes et de recycleurs.

Ainsi la société VALDEFIS cherche à **poursuivre ses activités** de valorisation de biomasse avec **ce dossier de demande d'autorisation d'exploiter** de son site de la Loge au Poiré-sur-Vie afin de maintenir :

- Ses **solutions locales** pour la production et la valorisation de biomasse ;
- Ses **réseaux de chaleurs bois-énergie** ;
- Sa **gestion du patrimoine bocager** ;
- Sa participation à **l'économie locale** du territoire.

B. ENVIRONNEMENT HUMAIN

Habitat et économie

VALDEFIS se trouve au sein d'une **Zone Industrielle** et aucun établissement sensible ni structure de loisirs ne sont référencés à moins de 2 km.

Les **habitations** situées à proximité de VALDEFIS sont **éparpillées et peu nombreuses**, seules celles du lieu-dit la Loge sont voisines du site.

Autour du site de VALDEFIS se trouvent :

- Des **terres agricoles** en limite Ouest et Sud ;
- La première **habitation du lieu-dit la Loge** en limite Est ;
- L'**usine de méthanisation** en limite Nord.

Voie de communication

L'**axe ferroviaire** reliant Bellevigny à la Roche-sur-Yon passe à 550 m à l'Est de VALDEFIS.

Les **axes routiers** principaux à proximité de VALDEFIS sont :

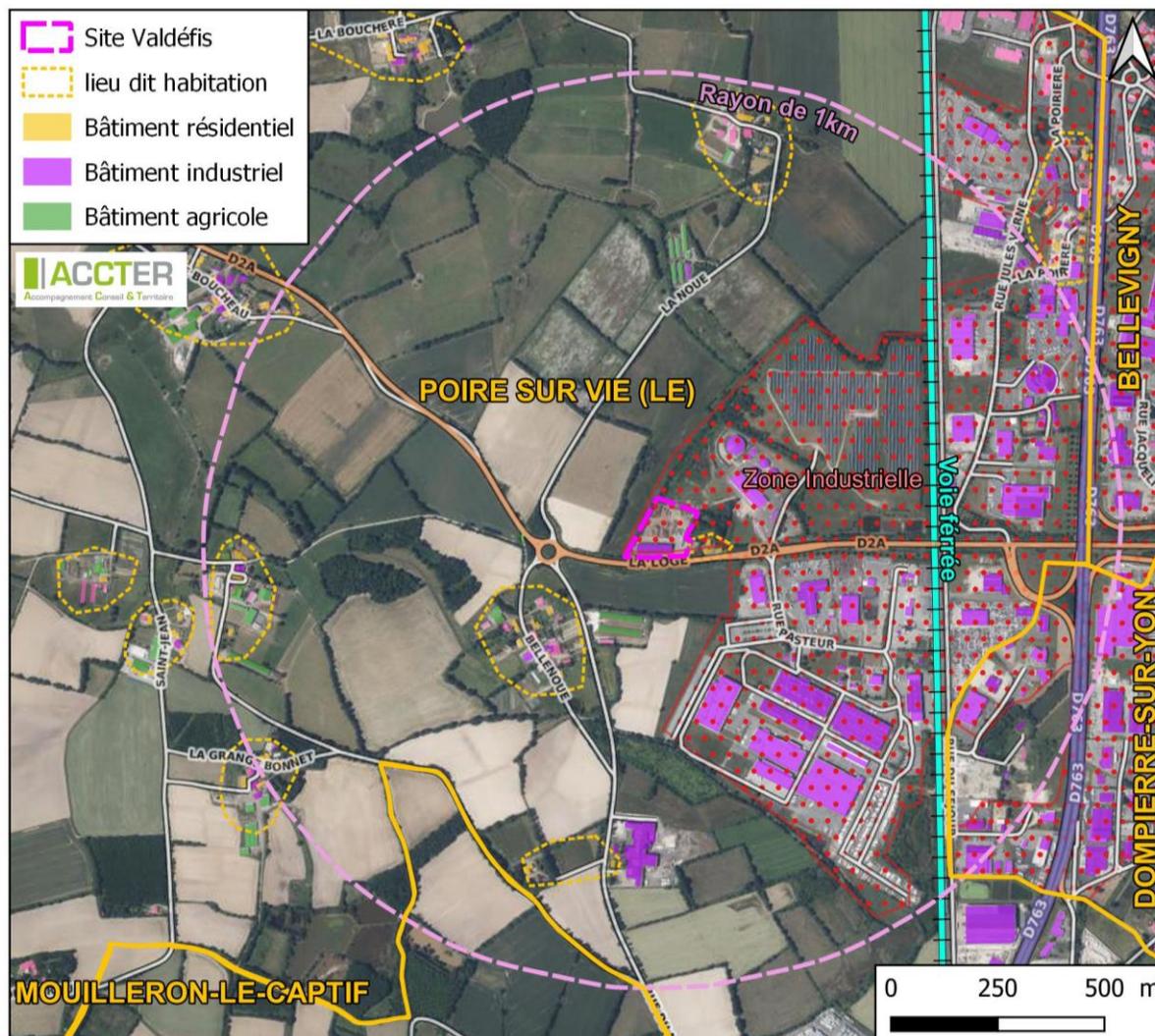
- La 2x2 (**RD n°763**) à l'Est qui relie la Roche-sur-Yon (85) et Nantes (44) en passant par Bellevigny (85) ;
- La route n°**2A** qui relie la RD n°763 au centre bourg du Poiré-sur-Vie (85) et dessert l'entrée du site de VALDEFIS.

Ces axes routiers sont suffisamment dimensionnés pour accueillir la circulation des poids lourds liée à l'activité de VALDEFIS.

Bruit

Les principales sources de bruit à proximité de VALDEFIS proviennent de la **circulation routière** et des activités des entreprises de la ZI.

Les **mesures de bruit** réalisées sur VALDEFIS sont **conformes** aux seuils réglementaires.



C. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Air et Climat

La côte Atlantique se situe à 35 km au Sud-Ouest de VALDEFIS, ainsi le site est soumis au **climat océanique** :

- Automne et hiver en général doux, humides et venteux ;
- Une saison plus sèche l'été mais un peu plus fraîche.

Le département de la Vendée est concerné par le **risque de tempêtes** (le plus souvent en automne et en hiver), orages et tornades et dans une moindre mesure aux épisodes de gel. Les **vents** proviennent majoritairement du **Sud-Ouest**.

Eau

Le site de VALDEFIS se trouve en **tête de bassin versant de la Vie et du Jaunay**. Les cours d'eau les plus proches (dont le ruisseau le Ruth) sont des **affluents du cours d'eau la Vie**. La Vie est un fleuve côtier vendéen qui se jette dans l'Océan Atlantique dont les principaux affluents sont le Jaunay, le Ligneron et la Petite Boulogne.

Une **zone humide** identifiée en **limite Ouest** de VALDEFIS s'étend vers le Nord pour rejoindre ensuite le cours d'eau à proximité affluent de la Vie. La présence de zone humide indique que le toit de la nappe affleurante (masse d'eau souterraine bassin versant de la Vie et du Jaunay) se trouve à quelques mètres de profondeur sous la surface du site.

Les **prélèvements en eau** sur la commune du Poiré-sur-Vie servent uniquement à l'**irrigation** et proviennent pour 60% dans eaux de surface et 40% des eaux souterraines.

Sur le site de VALDEFIS, il n'y a **aucun prélèvement en eau dans le milieu naturel** et des **eaux de ruissellement** du site seront **collectées** pour être **traitées avant leur rejet**.

Géologie et sol

Avant sa création en 2011, les terrains du site de VALDEFIS étaient occupés par des **terres agricoles**. Son sous-sol est constitué d'arènes **granitique** (limons, cailloutis résiduels de quartz) sur une dizaine de mètres de profondeur produites par l'altération du granite sous-jacent.



D. ENVIRONNEMENT PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Patrimoine et zones protégées

Dans un rayon de 5 km autour de VALDEFIS se trouvent :

- 1 site classé (l'Allée de Chênes du Deffend) ;
- 2 monuments historiques (l'ancienne église sur Bellevigny et le domaine de la Haute-Braconnière à Dompierre-sur-Yon) ;
- 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF 1 « Coteaux et zones tourbeuses du Lac de Moulin Papon » et ZNIEFF 2 « Zone de bois et bocage à l'Est de la Roche-sur-Yon ») ;

Le site de la Loge est éloigné d'au moins 1,5 km de chacun d'eux.

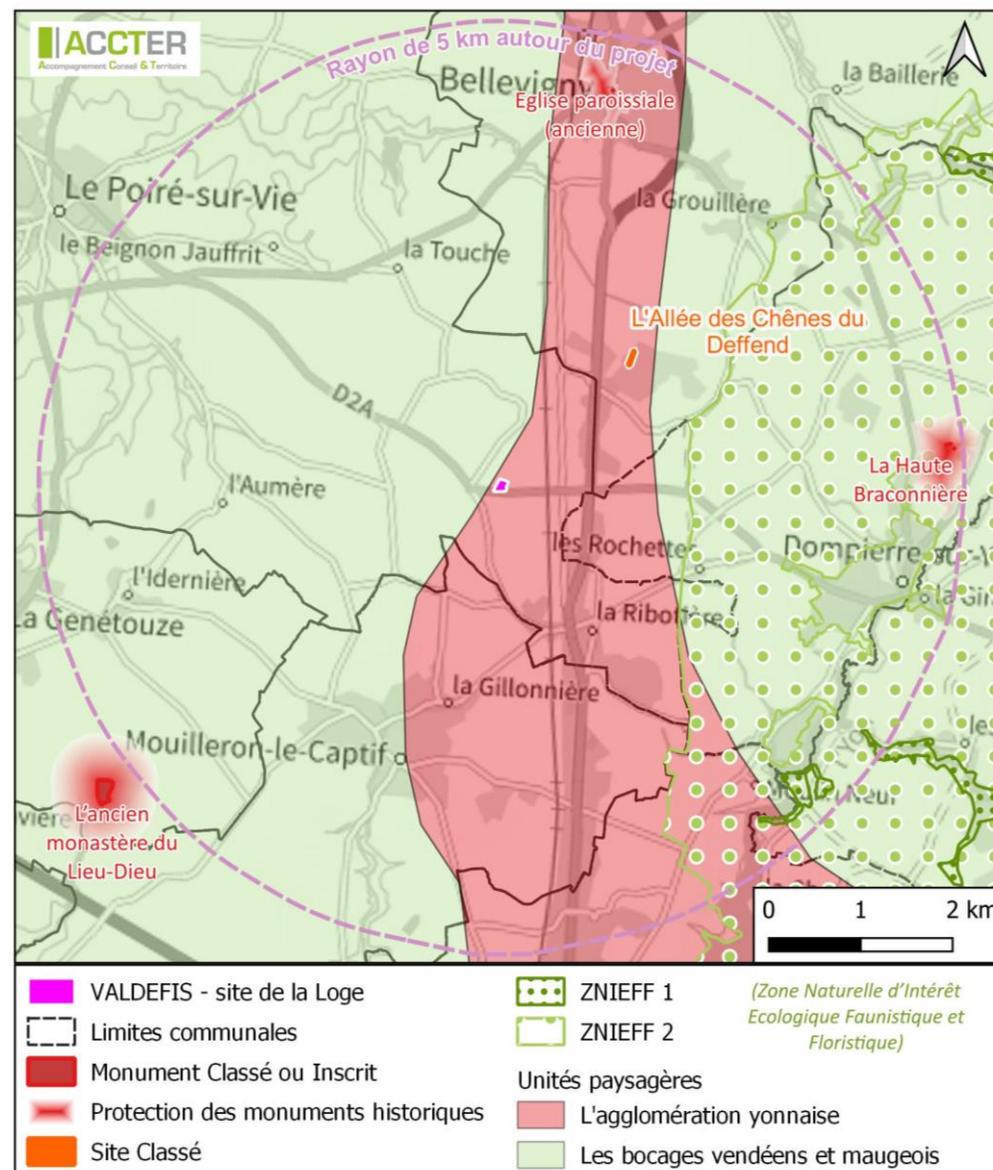
Un chemin de randonnée, le GRP® « Entre Vie et Yon » référencé par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, passe à environ 1,2 km au Sud de VALDEFIS.

Paysage

Le site de VALDEFIS est au sein de l'unité paysagère de « l'agglomération yonnaise », plus précisément en limite Ouest de la sous-unité paysagère du « cordon urbain Nord de la Roche-sur-Yon ». Il s'agit d'un cordon d'activités se déployant de part et d'autre de la RD n°763 qui relie l'agglomération yonnaise au bourg de Belleville-sur-Vie plus d'une dizaine de kilomètres au Nord.

Le relief sur le site est peu marqué et présente une altitude moyenne de 82 m NGF.

Le bâtiment du site VALDEFIS est visible depuis la RD n°2A. Au-delà de 200 m, il est complètement masqué par la végétation présente.



E. ENVIRONNEMENT NATUREL - BIODIVERSITE

Une **expertise biologique** menée sur 2024 par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Sèvre et Bocage a permis d'identifier sur et autour de VALDEFIS :

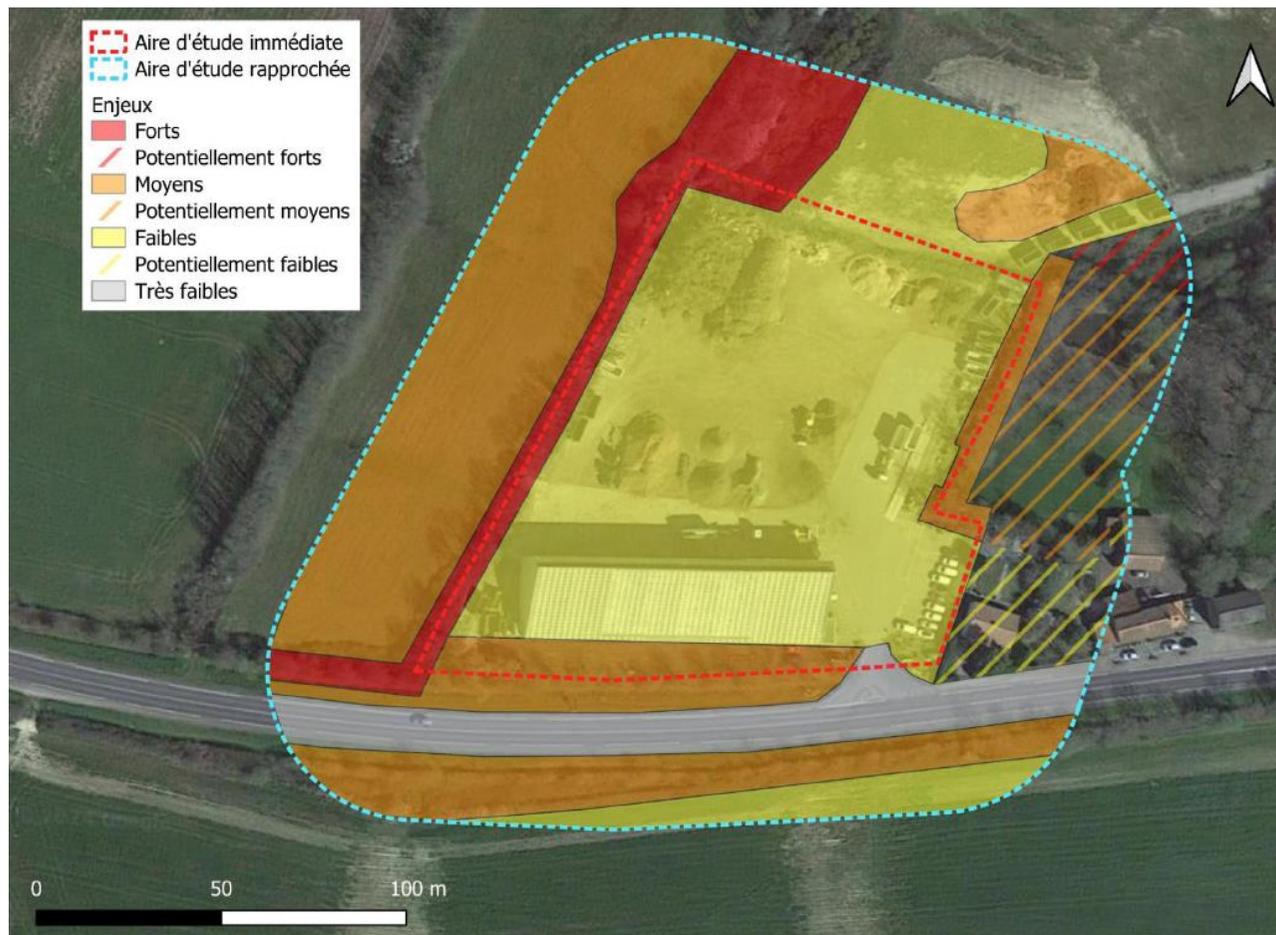
- **160 espèces végétales** dont aucune patrimoniale ni protégée ;
- **92 espèces animales**, dont 14 retenues comme patrimoniales et 29 espèces réglementées.

A partir de ces inventaires, des analyses portées sur le niveau de patrimonialité des espèces et leurs interactions avec les espaces considérés, l'expertise biologique a pu **définir les zones de sensibilité écologique** :

- Zones classées avec de **forts enjeux biologiques** ;
 - Certaines **haies et des fourrés** (les haies favorables aux reptiles et aux oiseaux) ;
 - La zone humide ;
- Zones classées avec des **enjeux biologiques moyens** ;
 - La **prairie de fauche** avec différents gradients d'humidité et riche en insectes ;
 - Le **talus** en limite Nord du site de la Loge (favorable aux insectes et reptiles) ;
 - Les **haies** plus clairsemées et une partie des parcelles privées ;
- Zones classées avec de **faibles enjeux biologiques** ;
 - La majorité du site de la VALDEFIS ;
- Zones classées avec de **très faibles enjeux biologiques** ;
 - Les voies de circulation.

Ainsi les principaux **enjeux de biodiversité se concentrent en périphérie** du site de VALDEFIS ainsi que dans les espaces naturels environnants en périphérie du site (zones humides).

Le **site de VALDEFIS** en lui-même (Aire d'étude immédiate) présente **très peu d'habitats naturels favorables** aux espèces.



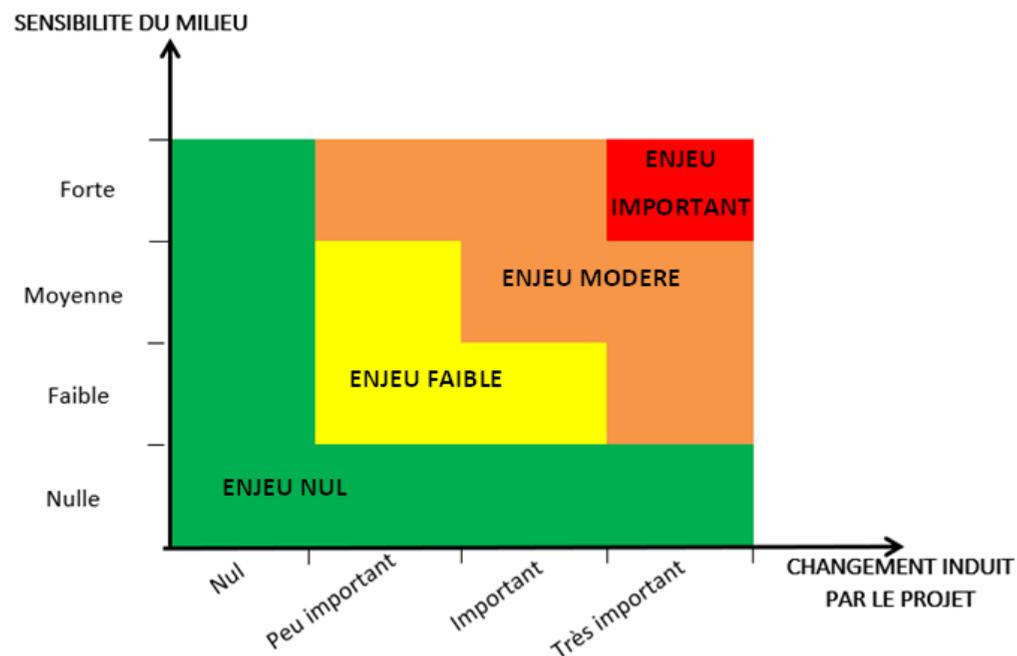
F. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES

Cotation des enjeux

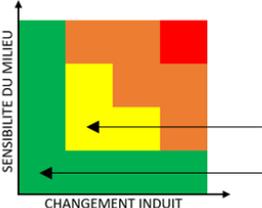
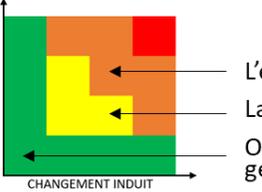
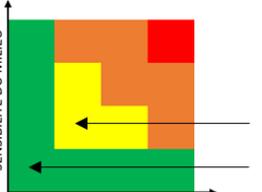
L’analyse résumée ci-après consiste à définir, pour chaque composante de l’environnement, les sensibilités du territoire qui pourront être impactées par le projet et les enjeux environnementaux qui en découlent.

L’échelle de hiérarchisation des enjeux utilisée est présentée ci-contre :

- La **sensibilité** d’un milieu correspond à sa capacité à accepter un **changement** ;
- L’**enjeu** correspond à l’exposition du milieu face à un changement induit par un projet.



Synthèse des effets et mesures associées

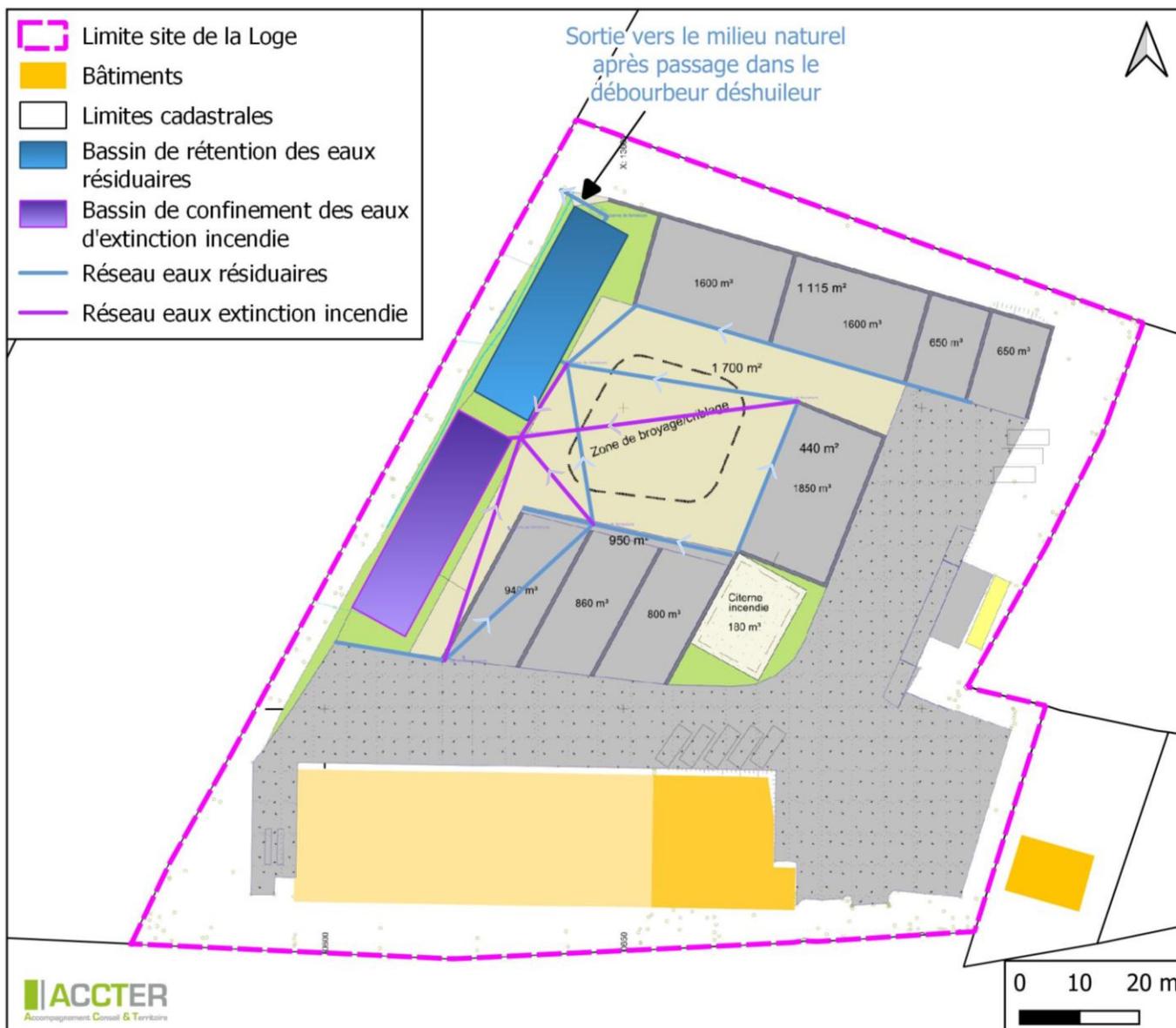
Thème et enjeu associé	Mesures	Coût
<p>ENVIRONNEMENT HUMAIN</p>  <p>Habitat, économie et bruit</p> <p>Les voies de communication</p>	<p>Les mesures de réduction en vigueur (paysage, bruit, sol et eau) permettront de prévenir tout impact significatif, à court terme comme à long terme, sur l'environnement humain.</p> <p>La mesure d'évitement du risque pour la circulation est l'interdiction de tourner à gauche en sortie de site afin de limiter le risque d'accident lors de l'engagement sur le RD n°2A.</p> <p>Des mesures de suivi des émissions sonores seront réalisées conformément aux prescriptions réglementaires applicables.</p>	<p>Coût des campagnes de suivis des émissions sonores.</p> <p>Les autres coûts sont intégrés au fonctionnement de la plateforme.</p>
<p>ENVIRONNEMENT PHYSIQUE</p>  <p>L'eau</p> <p>La gestion des déchets</p> <p>Occupation des sols, géologie, air et climat</p>	<p>La mesure d'évitement principale est l'absence de modification du sous-sol.</p> <p>La mesure d'imperméabilisation d'une partie du site permettra de limiter le risque de pollution des sols.</p> <p>Les mesures d'aménagement prévues visent à assurer la gestion des eaux résiduaires du site afin de limiter le risque de pollution (mesure d'évitement et de réduction).</p> <p>Le plan de surveillance des rejets permettra de vérifier le respect des seuils réglementaires et d'agir le cas échéant (mesure de suivi)</p> <p>Les mesures de réduction sont le bon dimensionnement et l'entretien du séparateur d'hydrocarbures, le suivi des déchets dangereux produits par un bordereau de suivi de déchets, la procédure d'admission des déchets sur le site de la Loge et la poursuite de la valorisation matière des déchets traités sur le site.</p> <p>L'entretien préventif des équipements et engins permettra la réduction de production des déchets de maintenance.</p> <p>Concernant les émissions de gaz, les engins et camions seront entretenus et conformes à la réglementation en vigueur.</p>	<p>Imperméabilisation des sols + coût des travaux pour les bassins + Réseaux d'eau (200 000 € HT)</p> <p>Coût des mesures de suivi</p> <p>Coût du traitement des déchets issus du nettoyage du séparateur d'hydrocarbures</p> <p>Intégré au fonctionnement de la plateforme</p>
<p>ENVIRONNEMENT PAYSAGER, PATRIMONIAL et BIODIVERSITE</p>  <p>La biodiversité</p> <p>Patrimoine, zones protégées, paysage</p>	<p>Les mesures d'évitement principales sont l'absence de zone de protection de monument et site classé et inscrit dans l'emprise et à proximité du site de la Loge, l'absence de vis-à-vis au-delà de 200 m des limites de site et la conservation de l'écran végétal.</p> <p>Les mesures d'évitement sont la conservation des haies et vieux arbres, la conservation des fossés, la collecte et traitement des eaux de lessivage du site et l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires.</p> <p>Les mesures de réduction sont le nettoyage du fossé, l'épaississement des pieds de haies, le terrassement en dehors de la période de reproduction de la faune, la gestion écologique des espaces naturels, la facilitation de la circulation de la petite faune, la surveillance du contenu des dépôts sur site et la mise en place de rampes anti-noyades au bassin en eau.</p> <p>Les mesures de compensation sont la gestion des espèces exotiques envahissantes en place et la création de pierriers pour les reptiles.</p> <p>Les mesures d'accompagnement sont la formation à la reconnaissance et à la gestion des espèces exotiques envahissantes, la re-végétalisation d'espaces et les mesures de suivi par un écologue.</p>	<p>Coût de l'expertise biologique réalisée</p> <p>Coût des travaux pour la gestion des eaux</p> <p>Nettoyage des fossés (400€HT)</p> <p>Gestion écologie des espaces verts (45€HT/an)</p> <p>Rampes anti-noyade (588€HT)</p> <p>Gestion des espèces envahissantes (90€HT)</p> <p>Création de perriers (900€HT)</p> <p>Formation aux espèces envahissantes (955€HT)</p> <p>Suivi écologue (825€HT puis 550€HT/an)</p> <p>Les autres coûts sont intégrés au fonctionnement de la plateforme.</p>

Détail des aménagements prévus pour la gestion des eaux de ruissellement du site

L’illustration ci-contre présente la répartition des zones pour les **eaux résiduaires captées**, l’emplacement des futurs **bassins** et les équipements associés (vannes, **systèmes de traitement**, point de contrôle...) prévus pour la future plateforme de valorisation de biomasse.

Ces aménagements ont pour but **réduire au maximum le risque de pollution des eaux**, à savoir :

- L’**imperméabilisation** des zones de gestion de biomasse et des fonds des bassins afin de préserver les eaux souterraines des infiltrations dans le sol d’eaux résiduaires ;
- Le **captage**, le **traitement** et le **contrôle** des rejets des **eaux résiduaires** (eaux de lessivage des zones de stockage de biomasse) dans le milieu naturel pour limiter le risque de pollution des eaux de surface ;
- Le captage des éventuelles **eaux d’extinction** d’un incendie.



G. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de Vie et Boulogne

Comme le montre l’extrait de règlement graphique du PLUi de Vie et Boulogne de 2024 ci-contre, la parcelle concernée par le site de VALDEFIS se trouve au sein la **zone de classement UE** qui est réservée pour les équipements d’intérêts collectif et services publics et notamment **l’industrie**.

Ainsi les activités sollicitées pour le site de la Loge sont compatibles.

Autres plans, schémas et programmes

Le projet est compatible avec les plans, schémas et programmes opposables parmi lesquels :

- Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie** approuvé 11 février 2020 ;
- Les **Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets** des Pays de la Loire (2019) et de la Nouvelle Aquitaine (2019) ;
- Le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE) Loire-Bretagne 2022-2027** ;
- Les Schémas d’Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE) Vie et du Jaunay** de 2018 ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET) de Vie et Boulogne** adopté en 2021 ;
- Le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (**SRADDET) des Pays de la Loire** approuvé en 2022.

